C.S.T. SPARK INC.

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE LA DIVULGATION DE RELATION

Le présent document décrit votre relation avec C.S.T. Spark Inc. (**CST Spark**) et contient des renseignements qu'un client considérerait important, incluant la nature de la relation consultative, des produits et services offerts, des conflits d'intérêts, des coûts associés aux services et aux produits de CST Spark et à l'établissement de rapports.

QUI NOUS SOMMES

CST Spark est une filiale en propriété exclusive de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la **Fondation**). La Fondation est en gestion commune avec CST Spark et nos sociétés affiliées, Épargne C.S.T. inc. et Gestion d'actifs C.S.T. inc., bien que le conseil d'administration de la Fondation, à l'exception de la présidente et chef de la direction de la Fondation, soit géré indépendamment. La Fondation a engagé CST Spark en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement pour gérer les affaires et les opérations des Portefeuilles d'éducation de CST Spark (chacun **un Fond** et collectivement, **les Fonds**) et pour fournir d'autres services administratifs. Nous avons sous-traité certains services administratifs à Épargne C.S.T. inc.

ADHÉSION ET INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION

CST Spark est inscrite à Terre-Neuve et Labrador, en Ontario et au Québec en tant que gestionnaire de fonds d'investissement. CST est aussi inscrite dans tous les 13 territoires de compétence en tant que cabinet de courtage en plans de bourses d'études et de courtier en épargne collective. CST Spark est courtier membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (**l'OCRI).**

NATURE DE LA RELATION CONSULTATIVE

Nos représentants fournissent des conseils à vous, notre client, dans le but de vous aider à établir une stratégie répondant à vos objectifs d'investissement, mais, ultimement, pour vous aider à prendre vos propres décisions de placement en ce qui a trait aux investissements que vous faites et aux montants que vous allouez aux placements choisis. Nos représentants sont responsables des conseils qu'ils vous fournissent et doivent s'assurer que ces conseils sont convenables, fondés sur vos besoins, vos objectifs en matière de placement et sont basé sur le fait de placer vos intérêts avant les leurs.

ÉTABLISSEMENT DE VOTRE COMPTE

NATURE DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

CST est un courtier en épargne collective et un gestionnaire de fonds d'investissement indépendant. Nous offrons les Portefeuilles d'éducation CST Spark exclusifs qui ont été visés par prospectus et déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

OUVERTURE D'UN COMPTE CST SPARK

Pour ouvrir un compte d'investissement chez CST Spark, vous devez remplir un formulaire d'ouverture de nouveau compte (**FONC**) en ligne sur le site www.cstspark.ca. Lorsque vous aurez soumis votre FONC, un représentant vous contactera par téléphone ou courriel afin que nous puissions examiner et confirmer vos renseignements personnels et financiers avant de traiter votre FONC. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que CST Spark obtienne des renseignements à propos de votre identité et nous recueillerons des renseignements auprès de vous pour ouvrir un nouveau compte chez CST Spark. Lorsque vous aurez parlé à un représentant et confirmé que vous voulez ouvrir un compte, nous traiterons votre FONC.

Si vous ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (**REEE**), vous devrez aussi remplir une demande d'ouverture de compte de REEE. La Fondation soumettra une demande à l'Agence du revenu du Canada pour qu'elle enregistre votre régime en tant que REEE et pour faire la demande des subventions gouvernementales pour l'épargne-études (**subventions gouvernementales**) disponibles que vous désirez recevoir en votre nom. Nous devrons pour cela obtenir votre numéro d'assurance sociale (**NAS**) et le nom, la date de naissance et le NAS du bénéficiaire du REEE. Seul un REEE peut recevoir des subventions gouvernementales.

INFORMATION QUE VOUS NOUS FOURNISSEZ

Les lois provinciales sur les valeurs mobilières exigent que nous recueillions et enregistrions certains renseignements clés sur vous et sur chaque ordre ou compte que nous acceptions. Les informations personnelles et financières collectées sont appelées les faits essentiels pour bien connaître son client (**FEBCC).** Il est de votre devoir de vous assurer que vous gardez vos dossiers a jour et d'informer rapidement CST Spark si votre situation personnelle change ou si l'une des informations que vous nous avez fournies précédemment – telles que votre objectif de placement déclare, votre tolérance au risque ou l'horizon temporel de votre (vos) compte(s) ou l'une de vos circonstances financières – changement. De plus, votre représentant vous contactera également chaque année, ou au moins une fois tous les trois ans, pour examiner et mettre à jour vos informations FEBCC. En effet, ces changements peuvent avoir un impact sur votre profil d'investisseur, ce qui peut entrainer des investissements qui ne vous conviennent plus.

Les informations CSC comprennent des informations sur vous, votre situation financière (votre revenu annuel et votre valeur nette), vos connaissances en matière d'investissement, vos objectifs d'investissement, votre tolérance au risque et votre horizon temporel.

CONNAISSANCE EN INVESTISSEMENT

Les connaissances en matière d'investissement doivent refléter votre compréhension de l'investissement, des produits d'investissement et des risques associés. Vous ne devriez pas acheter des investissements que vous ne comprenez pas. En nous fournissant votre niveau de connaissances en matière d'investissement, vous pouvez nous aider à mieux choisir et expliquer les investissements que nous vous recommandons.

Aucun / Novice : Vous comprenez qu'il existe différentes choses dans lesquelles vous pouvez investir, mais vous ne connaissez pas les différences entre chaque type. Cela pourrait être votre premier investissement.

Un peu / Juste : Vous connaissez les différents types d'investissements et leur niveau de risque. Vous possédez différents investissements.

A l'aise / Bon : Vous êtes familier avec les fonds communs de placement, les obligations et les actions. Vous comprenez l'interaction entre le niveau de risque, les rendements et la fluctuation dans le temps des différents types d'investissement.

Expérimenté / Excellent : Vous avez une connaissance approfondie du marché financier, de son mouvement et de son effet sur vos investissements.

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

La sélection de l'un des objectifs de placement suivants indique celui qui décrit le mieux le but de votre compte. Cela signifie que la plupart des avoirs dans votre compte devraient contribuer à atteindre cet objectif. Vous pouvez avoir un objectif de placement différent pour différents comptes. En indiquant l'objectif de placement est destiné à votre compte, vous nous aidez également à recommander des placements appropriés et que vous avez choisi un placement approprié pour atteindre vos objectifs et vos besoins pour ce compte.

Sécurité : Votre objectif est de préserver la valeur de votre investissement tout en obtenant un taux de rendement à court terme pour compenser les frais et dépenses de l'investissement. La sélection d'investissement pourrait inclure principalement des fonds du marché monétaire et des fonds obligataires.

Revenu : Votre objectif est principalement de générer un revenu de vos placements, et vous vous souciez moins de l'appréciation du capital. Cela pourrait inclure des fonds à revenu fixe, des fonds qui investissent dans des obligations et des fonds du marché monétaire.

Équilibré : Votre objectif est une combinaison de revenu et de croissance. Un objectif équilibré devrait généralement comprendre au moins 40 % de placements à revenu fixe et au plus 60 % de fonds communs d'actions.

Croissance : Votre objectif est l'appréciation du capital et le revenu actuel des investissements n'est pas une exigence.

TOLERANCE AU RISQUE ET APTITUDE AU RISQUE

La tolérance au risque et l'aptitude au risque sont des indicateurs de votre degré d'aisance face au risque, y compris le risque de fluctuation des rendements de votre investissement et le risque de perte d'argent. Ils décrivent votre volonté de résister à la fois aux fluctuations de la valeur de vos investissements et à la volatilité de leurs rendements. Le risque varie d'un produit de placement à l'autre et même d'un fonds commun de placement à l'autre. Un client peut être disposé à assumer un certain risque proportionnel à son désir d'obtenir des rendements plus élevés. Généralement, la tolérance au risque d'un client entrera dans l'une des catégories suivantes :

Faible : Vous êtes prêt à renoncer à un potentiel de gains pour vous assurer que les pertes et la volatilité de votre portefeuille sont minimales. Exemples de produits dans lesquels vous pouvez choisir d'investir : CPG, obligations à court terme ou instruments dont le capital est garanti.

Faible à modéré : Il est important pour vous que les pertes et la volatilité de votre portefeuille soient limitées, mais vous souhaitez que la croissance de votre portefeuille suive le rythme de l'inflation. Exemples de produits dans lesquels vous pouvez choisir d'investir : fonds d'allocation d'actifs, fonds équilibrés.

Modéré : Vous désirez un portefeuille qui a le potentiel d'une certaine croissance de la valeur et êtes prêt à accepter le potentiel de certaines pertes et d'une volatilité modérée. Exemples de produits dans lesquels vous pouvez choisir d'investir : fonds de dividendes, fonds d'actions.

Modéré à élevé : vous souhaitez un potentiel de performances supérieures à la moyenne. Ce faisant, vous acceptez que votre portefeuille ait le potentiel accru de subir des pertes plus importantes et une volatilité modérée à élevée. Exemple de produits dans lesquels vous pouvez choisir d'investir : fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations, certains fonds spécifiques à un secteur.

Élevé : Vous désirez le potentiel de croissance le plus élevé. Ce faisant, vous acceptez que votre portefeuille subira probablement des pertes importantes de temps à autre et présentera une volatilité élevée. Exemples de produits dans lesquels vous pouvez choisir d'investir : fonds d'actions des marchés émergents ou instruments utilisant des stratégies alternatives.

HORIZON TEMPOREL

Horizon temporel L'horizon temporel désigne la durée pendant laquelle vous prévoyez détenir les placements dans votre compte et le moment où vous prévoyez avoir besoin d'argent provenant des placements dans votre compte. Cela se rapporte également à l'avenir de vos objectifs financiers pour votre compte. Par exemple, si vous investissez dans un but à court terme, votre horizon temporel sera beaucoup plus court que si l'objectif de votre Compte est d'accumuler un patrimoine pour votre retraite dans plusieurs années.

CONVENANCE DES PLACEMENTS

En nous fondant sur le FONC que vous avez soumis, nous examinerons les FEBCC ainsi que tous les ordres de placement pour nous assurer de leur convenance en nous fondant sur vos objectifs de placement, votre tolérance au risque, vos connaissances en matière de placement, l'horizon temporel, votre situation financière et tout autre renseignement pertinent que vous pourrez fournir durant cet examen. D'autres examens de ces renseignements auront lieu lors du transfert de tout actif à CST Spark ou si des changements sont survenus dans vos FEBCC.

Lorsque nous procédons à une évaluation de l'adéquation, nous comparons les informations FEBCC sur votre compte aux caractéristiques du fonds que vous achetez. En cas de divergence entre les informations FEBCC et les investissements, les investissements seront généralement considérés comme inappropriés ou les informations FEBCC devront peut-être être mises à jour s'il y a eu des changements importants dans votre situation. Toutes les transactions qui soulèvent des questions sur la base de notre examen de pertinence seront renvoyées à un représentant pour un suivi avec vous. Comme nous n'offrons pas de produits non exclusifs, la détermination de l'adéquation que nous et nos employés effectuons peut ne pas tenir compte du marché plus vaste des produits non exclusifs ou si ces produits non exclusifs seraient meilleurs, pires ou égaux pour répondre à vos besoins d'investissement et objectifs.

PERSONNE DE CONTACT DE CONFIANCE ET RETENUES TEMPORAIRES

Lorsque vous ouvrez un compte de placement chez CST Spark, notre représentant peut vous demander le nom et les coordonnées d'une personne de confiance et votre consentement a contacté cette personne dans certaines circonstances. Une personne de contact de confiance est une personne qui peut être contactée pour confirmer ou poser des questions sur une éventuelle exploitation financière, ou s'il existe des inquiétudes concernant votre capacite à prendre des décisions financières. Un exemple courant d'exploitation financière est la fraude financière. Votre personne de contact de confiance peut être contactée pour confirmer vos coordonnées actuelles si nous ne pouvons pas vous joindre ou pour confirmer le nom et les coordonnes d'un tuteur légal, le cas échéant. Vous pouvez remplacer ou révoquer votre personne de contact de confiance à tout moment.

Une retenue temporaire peut être placée sur votre compte pour une transaction particulière si nous avons des motifs raisonnables de croire que vous êtes dans une position vulnérable et que vous êtres exploite financièrement ou que vous souffrez d'une capacite mentale réduite qui peut affecter votre capacite à prendre des décisions financières concernant votre compte(s). Une position vulnérable comprend une maladie, une déficience ou un handicap qui vous expose à un risque d'exploitation financière. Si une suspension temporaire est mise en place sur une transaction particulière, vous recevrez un avis, écrit ou verbal, expliquant les raisons de la suspension temporaire, et au moins tous les 30 jours par la suite jusqu'à ce que la suspension temporaire soit révoquée. Votre personne de contact de confiance peut également être contactée.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PORTEFEUILLES D'ÉDUCATION CST SPARK

Lorsque votre compte aura été ouvert, vous recevrez l'aperçu du fonds et le prospectus simplifié (**prospectus**). L'aperçu du fonds et le prospectus expliquent les caractéristiques importantes du (des) Portefeuille(s) d'éducation CST Spark que vous achetez, y compris la rémunération et les frais spécifiques à chaque produit. Les détails concernant la façon dont les frais applicables sont calculés et vous sont facturés ainsi que vos droits de résolution sont décrits dans l'aperçu du fonds et dans le prospectus. Il vous est recommandé de lire l'aperçu du fonds et/ou le prospectus attentivement et de le conserver à titre de référence future, conjointement avec tous les autres renseignements s'appliquant à votre (vos) investissement(s).

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES ESPÈCES ET DES CHÈQUES ET DÉFAUT DE RÈGLEMENT

Tous les achats de parts d'un (de) Portefeuille(s) d'éducation CST Spark doivent s'effectuer par paiement préautorisé. Un chèque ne doit en aucun cas être rendu payable à un représentant ou à tout autre employé de CST Spark et aucun argent comptant ne doit leur être versé.

LES RISQUES

ACHAT DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de fonds communs de placement, comme les Portefeuilles d'éducation CST Spark, ne sont pas couvertes par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par tout autre organisme d'assurance-dépôts. Il n'y a aucune garantie que les fonds pourront maintenir la valeur de l'actif net par part à un niveau constant ou que le montant total de votre placement dans le fonds vous sera remboursé. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leurs valeurs changement fréquemment et les rendements passés ne constituent pas nécessairement une garantie des rendements futurs.

RISQUES DE PLACEMENT

La législation sur les valeurs mobilières exige que nous divulguions les risques qui devraient être pris en considération lorsque l'on prend une décision de placement. Selon le type de Portefeuille d'éducation CST Spark que vous choisissez, le risque de placement peut inclure :

Le risque général de placement – le risque que des changements dans les taux d'intérêt, les conditions économiques ainsi que les nouvelles du marché et de la société résulteront en des changements fréquents et substantiels dans la valeur de votre placement;

Le risque de capital – le risque que la valeur d'un placement au moment du retrait des fonds puisse être nettement inférieure au montant du placement;

Le risque de liquidité – le risque que les placements faits par un fonds commun de placement ne soient pas facilement vendables et affecte la valeur du fonds;

Le risque de change - le risque que les titres libellés en une monnaie autre que des dollars canadiens seront affectés par les changements dans la valeur du dollar canadien en relation avec la valeur de la monnaie dans laquelle les titres sont libellés;

Le risque de taux d'intérêt – le risque auquel le revenu ou la valeur de marché est exposé en raison de l'incertitude des taux d'intérêts futurs;

Le risque d'entreprise – le risque lié aux opérations et aux résultats de l'entité ou du secteur d'activité dans lequel le fonds commun de placement investit, y compris les risques associés au montant d'effet de levier ou de dette endettement dans lequel de fonds a investi pour financer les actifs.

Veuillez vous reporter au risque décrit dans le prospectus des Portefeuilles d'éducation CST Spark et dans l'aperçu de chacun des fonds pour obtenir de plus amples renseignements.

RISQUES LIÉS À L'EMPRUNT D'ARGENT

Utiliser de l'argent emprunté pour financer l'achat de titres présente de plus grands risques qu'un achat effectué avec des ressources en liquidités uniquement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser l'emprunt et de payer les intérêts requis selon ses modalités reste inchangée, même si la valeur des titres achetés décline. CST Spark n'accepte pas de comptes endettés.

FRAIS ASSOCIÉS À VOTRE COMPTE

Il y a des coûts pour investir dans les portefeuilles d'éducation CST Spark. Le résumé suivant énumère les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Portefeuilles Éducation CST Spark. Vous devrez peut-être payer directement certains de ces frais et dépenses. Les Fonds pourraient avoir à payer certains de ces frais et dépenses, ce qui réduira la valeur de votre placement dans le Portefeuille d'éducation CST Spark.

RÉMUNÉRATION

Chaque Fonds paie des frais de gestion annuels (les **frais de gestion**) de 1,3% de la valeur liquidative quotidienne plus la taxe de vente harmonisée ou autres taxes applicables à CST Spark qui sont calculés et payables mensuellement à terme échu sur la base de la valeur liquidative moyenne quotidienne (**VNI**) de chaque Fonds au cours du mois concerne. Les frais de gestion sont utilisés pour payer certaines dépenses telles que les salaires des employés, les frais de recherche et les dépenses promotionnelles et constituent la contrepartie des services de gestion et d'administration fournis aux Fonds.

C.S.T. Spark Inc. ne reçoit aucune rémunération au moment de la vente d'un investissement et ne gagne aucune commission de suivi.

Vous trouverez des détails sur les montants d'indemnisation dans l'aperçu du fonds de chaque OPC.

FRAIS DU FONDS SOUS-JACENT

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds de placement sous-jacent, les frais et dépenses payables par ce fonds sous-jacent s'ajoutent aux frais et dépenses payables par le Fonds. Aucuns frais de vente ou de rachat, autres que les frais de courtage, ne sont payables par un Fonds lorsqu'il acheté ou vend des titres d'un fonds sous-jacent.

Chaque Fonds détient des fonds négociés en bourse (**FNB**) qui sont gérés par BlackRock. Le cout moyen pondéré des frais et dépenses de ces FNB dans l'ensemble des Portefeuilles d'Éducation CST Spark varie de 0,13% a 0,19% de la valeur du Fonds en fonction de la composition de l'actif ciblé et des ratios des frais de gestion des FNB tels qu'ils sont indiqués dans leur plus récent Aperçu des FNB, qui varient de 0,06% a 0,72% de la valeur de l'actif quotidien de chaque FNB. Ces frais ne sont pas payés directement par vous, mais on un impact sur les prix des FNB que le Fonds détient. C.S.T Spark Inc. ne facture pas de frais de gestion qui devraient raisonnablement faire double emploi avec les frais payables par les fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds investit pour le même service.

FRAIS D'EXPLOITATION

Les Portefeuilles d'éducation CST Spark paient certains frais d'exploitation qui ne sont pas payés par le gestionnaire à même les frais de gestion. Cela comprend les frais de courtage et autres frais, ainsi que les débours directement liés aux investissements effectués pour les portefeuilles d'éducation CST Spark, les impôts payables par les Fonds, les dépenses de toute assemblée des souscripteurs et les dépenses liées aux frais exceptionnels du fiduciaire et du dépositaire. Tous les frais et dépenses liés au respect d'une nouvelle exigence pouvant s'appliquer aux portefeuilles d'éducation CST Spark seront imputés aux Fonds.

FRAIS DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (CEI)

Les Portefeuilles d'éducation CST Spark partagent les frais pour les services du CEI avec les autres régimes CST. Le CEI examine les conflits d'intérêts entre CST Spark et les Portefeuilles d'éducation CST Spark. Ces frais et d'autres frais sont décrits dans l'aperçu du fonds et dans le prospectus.

CHARGES DE TRANSACTION

Les charges de transaction sont définies comme étant le montant facturé au client par CST Spark pour l'achat ou la vente d'un titre et incluent toutes les taxes de vente fédérales, provinciales ou territoriales payées sur ce montant. Quelques exemples de ces charges incluent les commissions, les frais de transaction (comme les frais pour insuffisance de fonds ou les frais de transfert) et les frais de substitution.

ACTIVITÉS EXTERNES ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nos représentants sont employés par CST Spark. Les placements offerts sont faits par l'intermédiaire de CST Spark et il n'y a donc pas de problème de conflits d'intérêts ou de possibilité de confusion comme ce serait le cas si des placements différents étaient offerts par des entités multiples non affiliées.

CONTENU ET FRÉQUENCE DE LA COMMUNICATION DE RAPPORTS

Vous pouvez accéder à votre compte en tout temps par l'intermédiaire de notre site Web à www.cstspark.ca. Vous pouvez joindre notre Service à la clientèle du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, heure de l'Est, sans frais en composant le 1-800-461-7100. Nous sommes disponibles pour vous aider par téléphone, par courriel ou en ligne durant nos heures d'ouverture.

CONFIRMATION DE TRANSACTIONS

Après toute transaction de placement, vous recevrez un courriel de CST Spark vous avisant qu'une confirmation écrite des détails de l'opération est disponible dans votre compte en ligne, habituellement dans un délai de deux à trois jours ouvrables suivant la transaction.

Dans le cas de transactions récurrentes (par ex. : de cotisations préautorisées, de plans de retraits systématiques), une confirmation sera émise pour la première transaction uniquement. Les détails des transactions subséquentes figurent dans votre relevé de compte.

RELEVÉS DE COMPTES

Nous vous enverrons un courriel pour vous aviser lorsque votre relevé de client aura été affiché dans votre compte en ligne. Un relevé de compte vous est fourni au moins tous les trois mois. Le relevé contient les renseignements suivants sur les transactions de titres et sur vos portefeuilles durant la période couverte par le relevé :

(i) Le type de compte;
(ii) Le numéro de compte;
(iii) La date d'émission du relevé;
(iv) La période couverte par le relevé;
(v) Le nom du (des) représentant(s) qui maintiennent le compte, le cas échéant; et
(vi) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de CST Spark.

Vous recevrez aussi un **Rapport de charges et de rémunération** annuellement résumant les charges annuelles (comme les frais de substitution ou les frais de compte) payés à CST Spark et toute autre rémunération que CST Spark a reçue au cours de la période de 12 mois couverte par le rapport.

Un rapport de rendement vous sera envoyé une fois au cours de chaque année civile (si vous avez été un client de CST Spark pendant l'année civile complète) qui inclut le pourcentage de rendement total annualisé pour la période de 12 mois couverte par le relevé, et le pourcentage de rendement total annualisé « depuis l'ouverture du compte ».

PROTECTION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Vos renseignements et les affaires que vous faites avec nous sont conservés en stricte confidentialité. Seul le personnel autorisé a accès à vos renseignements. Nous recueillons, utilisons et divulguons les renseignements personnels qu'une personne raisonnable considérerait comment étant appropriés pour les circonstances. Nos procédures et systèmes sont conçus pour protéger vos renseignements de toute erreur, perte ou accès non autorisé. Nous conservons vos renseignements aussi longtemps que cela est nécessaire et/ou requis par les lois sur la protection de la vie privée et sur les valeurs mobilières.

Nous surveillons notre conformité aux lois sur la protection de la vie privée applicables. Pour pouvoir mieux vous servir, nous pourrions examiner et analyser votre utilisation de produits et services, y compris les transactions effectuées dans votre (vos) compte(s) de façon à vous protéger contre l'utilisation non autorisée de votre (vos) compte(s).

ENTENTES DE RECOMMANDATIONS

Il est possible qu'un représentant de CST Spark ait déjà communiqué avec vous du fait que votre nom et vos coordonnées nous ont été remis par un ami ou un membre de votre famille ayant pensé qu'un Portefeuille d'éducation CST Spark pourrait vous intéresser. Si un représentant a reçu votre nom de la part d'une telle personne, il se peut que CST Spark ait remis à cette personne un cadeau de remerciement d'une valeur minimale pour nous avoir fourni la recommandation et aidé à développer nos affaires.

Notre représentant peut aussi avoir communiqué avec vous du fait qu'il a obtenu votre nom et vos coordonnées à partir de l'un des programmes de notre société ou de la part d'un fournisseur de recommandations pour une somme de moins de 15 $ par nom.

Une personne qui fournit une recommandation n'est pas inscrite pour vous fournir des conseils ou des recommandations en matière de placement à propos des Portefeuilles d'éducation de CST Spark. Seul un représentant de CST Spark inscrit dans la catégorie de représentant de courtier en épargne collective peut fournir ce genre de conseil ou de recommandations.

INDICES DE RÉFÉRENCE

Vous pouvez utiliser des indices de référence de la performance des placements pour évaluer la performance relative de votre portefeuille, par comparaison, le plus couramment, avec un indice publié (ou un ou plusieurs indices hybrides). Il est important de choisir un indice qui a des caractéristiques de risque et de rendement et des catégories d'actifs similaires (ou identiques). Si aucun indice unique ne correspond à votre portefeuille, vous pourriez être en mesure de construire un indice hybride. Plus un indice concorde avec votre portefeuille, plus la comparaison sera valide.

Les indices de référence peuvent vous aider à déterminer si votre portefeuille réalise vos objectifs de placement et à établir des attentes réalistes à l'égard du rendement à long terme de ce portefeuille. Les indices de référence n'incluent pas habituellement les frais dans le calcul de leurs rendements, et donc leurs rendements sont surévalués par rapport à un portefeuille réel.

Nous ne fournissons pas de comparaisons d'indices dans nos rapports de compte. Veuillez parler à un représentant si vous avez des questions à propos de la performance de votre portefeuille ou des indices de référence qui pourraient être appropriés pour vous. CST Spark produira toutefois un rapport sur la performance de votre Portefeuille d'éducation CST Spark dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds, disponible sur notre site Web et sur le site www.sedarplus.ca.

LE FONDS CANADIEN DE PROTECTION DES INVESTISSEURS

Les comptes de clients de CST Spark sont protégés par le Fonds canadien de protection des investisseurs (**FCPI**) dans des limites déterminées. Veuillez consulter les principes de garantie la FCPI sur le site Web www.fcpi.ca/cipf-coverage pour obtenir une description de la nature et des limites de la garantie, ou communiquez avec le CPI en composant le 1-866-243-6981.

GARDE DE VOS ACTIFS

Lorsque vous investissez dans un Portefeuille d'éducation CST Spark, votre placement est détenu dans une fiducie qui est régie par une convention de fiducie établie entre CST Spark, la Fondation et la Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire. Les actifs investis dans les Portefeuilles d'éducation CST Spark sont détenus et protégés par la Fiducie RBC Services aux investisseurs qui agit également en tant que dépositaire. Si le dépositaire venait à discontinuer ses services pour une raison quelconque, CST Spark et la Fondation désigneraient une autre société en tant que dépositaire des Portefeuilles d'éducation CST Spark.

PROPRIÉTÉ NON RÉCLAMÉE

Votre investissement (ou vos actifs) dans un Portefeuille d'éducation CST Spark sera considérée comme n'ayant pas été réclamé lorsque paiement vous est dû et que nous ne sommes pas en mesure de vous localiser ou de localiser votre bénéficiaire. Vos comptes seront gérés conformément à notre politique de biens non réclamés et à la législation sur la propriété qui s'applique. Pour les clients du Québec et de l'Alberta, toutes les cotisations restantes seront versées aux gouvernements provinciaux respectifs.

En ce qui a trait aux REEE, nous continuerons d'investir vos cotisations, votre revenu et vos subventions gouvernementales jusqu'à la date où votre régime prendra fin. Votre régime prendra fin au terme de sa 36^{e}. À cette date, nous verserons le revenu restant dans votre compte à un établissement d'enseignement désigné comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les subventions gouvernementales seront remboursées au gouvernement applicable.

VOS RESPONSABILITÉS

Nous vous encourageons à comprendre les risques associés à l'achat de Portefeuilles d'éducation CST Spark. Avant de conclure une convention d'achat de ces fonds, vous devriez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, et poser les questions que vous pourriez avoir à nos représentants.

Vous devriez examiner régulièrement les renseignements financiers liés à vos Portefeuilles d'éducation CST Spark que nous vous fournissons, soit dans votre compte en ligne soit sur notre site Web.

Vous devriez aussi vous assurer que votre profil est à jour et nous informer de tout changement survenu dans vos renseignements personnels, votre situation financière, vos objectifs de placement et votre tolérance au risque.

RÉSOLUTION DE PLAINTES ET DE CONFLITS

Si vous avez une plainte ou un problème à l'égard de l'un de nos représentants ou des services que vous avez reçus de notre part, nous vous invitons à communiquer avec nous par la poste l'adresse : C.S.T. Spark Inc., 2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8, ou par l'intermédiaire de notre site Web au www.cstspark.ca, ou par courriel à complaint@cstspark.ca.

Nous travaillerons avec vous pour résoudre votre plainte ou votre conflit. Si, toutefois, nous ne vous avisons pas notre décision dans un délai de 90 jours de notre accusé de réception de votre plainte ou si vous n'êtes pas satisfait de notre résolution de la situation, vous pourrez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Services Bancaires et d'Investissement jusqu'à 180 jours après que nous vous aurons informé de notre décision, ou à l'Autorité des marchés financiers (pour les résidents du Québec uniquement), en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous.

Ombudsman for Banking Services and Investments (OBSI)

20 Queen Street West, Suite 2400
P.O. Box 8
Toronto, Ontario M5H 3R3
Toll Free : (888) 451-4519
Fax : (888) 422-2865
Website : www.obsi.ca
E-mail : ombudsman@obsi.ca

Autorité des marchés financiers (AMF)

Service du traitement des plaintes
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : (514) 395-0337
Toll Free : (1-877) 525-0337
Toll Free Fax : (1-877) 285-4378
Site Web : https://lautorite.qc.ca

L'OSBI offre un service de résolution gratuit, indépendant et impartial à nos clients. Il n'est pas nécessaire d'être représenté par un avocat pour participer entièrement à toute enquête menée par l'OSBI. Si l'OSBI fait une enquête à l'égard d'une plainte déposée contre nous et prend une décision en votre faveur, il recommandera un plan d'action pour résoudre la plainte qui pourrait inclure une compensation.

Si vous êtes un résident du Québec et que vous n'êtes pas satisfait de la résolution offerte ou de la façon dont votre plainte a été traitée, vous pourrez demander le transfert de notre dossier de plainte à l'AMF. L'AMF examinera la plainte et, le cas échéant, offrira des services de médiation pour nous aider à arriver à un règlement satisfaisant.

Veuillez vous reporter au *Formulaire relatif aux renseignements sur les plaintes de clients* pour obtenir des renseignements additionnels.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

En tant que cabinet de services financiers, nos intérêts commerciaux peuvent différer de vos intérêts en tant que client de CST Spark. Un conflit d'intérêts peut survenir dans des circonstances où vos propres intérêts diffèrent de ceux de CST Spark ou de ceux de votre représentant ou y sont contraires. En vertu des règlements sur les valeurs mobilières, CST Spark a l'obligation de prendre des mesures raisonnables pour identifier et gérer, en plaçant vos intérêts avant les nôtres, les conflits d'intérêts importants susceptibles de se produire entre CST Spark, nos représentants et vous-mêmes, nos clients. Nous sommes également tenus de vous informer de la nature et de l'ampleur d'un conflit d'intérêts identifié et l'impact et les risques potentiels pour vous. Bien que souhaitions éviter ou minimiser les conflits d'intérêts chaque fois que possible, certains conflits d'intérêts ne peuvent pas être évités.

L'objectif de la présente divulgation sur les conflits d'intérêts est de vous fournir une description de tous les conflits qui surviennent dans le cadre de notre rôle en tant que cabinet de courtage et de gestionnaire de fonds d'investissement, et des mesures que nous prenons afin de prévenir, d'éviter et d'atténuer des conflits et pour s'assurer qu'ils sont gérés en faisant passer vos intérêts avant les nôtres.

En ce qui concerne votre compte, le conflit le plus important que nous ayons est que nous vous recommandons d'investir dans les portefeuilles d'éducation CST Spark, qui sont des fonds communs de placement que nous gérons, pour répondre à vos besoins et objectifs de placement. CST Spark n'offre que ses portefeuilles d'éducation CST Spark exclusifs (**un fonds** ou collectivement **des fonds**). Étant donné que nous investissons votre compte REEE uniquement dans nos fonds, la détermination de la convenance que nous et nos représentants effectuons peut ne pas tenir compte du marché plus vaste des produits non exclusifs ou si ces produits non exclusifs seraient meilleurs, pires ou égaux pour répondre à vos besoins d'investissement et objectifs. Vous recevrez des informations sur vos investissements et les frais que vous nous payez directement et indirectement.

Le modèle d'affaires de CST Spark est d'offrir des placements conçus pour épargner en vue des études postsecondaires qui sont basés sur l'horizon temporel auquel votre enfant devrait fréquenter l'école postsecondaire. Dans la mesure où nous pouvons accéder à des informations sur des produits comparables, nous, ou un tiers en notre nom, effectuons une diligence raisonnable périodique sur des produits comparables (non-propriétaires) sur le marché et évaluons si nos produits propriétaires sont compétitifs par rapport aux alternatives disponibles et adaptées pour leur destination. Nos représentants sont des employés salariés qui peuvent recevoir des primes et des incitations basées sur leurs performances de vente. Ces incitations ne sont pas conçues pour motiver les représentants à recommander la vente de nos produits exclusifs par rapport à d'autres produits qui pourraient vous convenir davantage ou à agir dans leur propre intérêt plutôt que le vôtre. Nos représentants sont tenus de faire des recommandations d'achat d'un fonds qui correspondent à vos objectifs de placement, vos intérêts, votre tolérance au risque et votre horizon temporel et de faire passer vos intérêts avant les leurs.

Il existe également des conflits d'intérêts inhérents à notre gestion des Fonds. Les conflits d'intérêts sont traités par nous dans le meilleur intérêt des Fonds et sont renvoyés et examinés par le comité d'examen indépendant de ces Fonds. Les membres du comité d'examen indépendant sont indépendants de CST Spark.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous avons adopté les principes suivants pour gérer les conflits :

- Nous évitons les conflits interdits par la loi et les conflits que nous ne pouvons pas gérer efficacement dans votre meilleur intérêt.

- Nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et aux politiques, aux procédures et au code de déontologie de CST Spark pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de ventes et commerciales éthiques.

- Nous tenons à gérer les conflits d'intérêts importants en faisant passer vos intérêts avant ceux de CST Spark.

- Nous vous divulguons les conflits d'intérêts importants réels et potentiels pour que vous puissiez comprendre et évaluer ce qu'ils signifient pour vous et la façon dont nous les traitons.

Nous traitons et gérons les conflits d'intérêts de la façon suivante :

ÉVITEMENT – Cela inclut éviter des conflits qui sont interdits par la loi ainsi que les conflits qui ne peuvent pas être traités efficacement.

CONTRÔLE – Nous gérons des conflits acceptables en ayant recours à des moyens comme la séparation physique de diverses fonctions de gestion et en limitant les échanges internes de renseignements.

DIVULGATION - Nous vous fournissons des renseignements à propos des conflits, pour vous permettre de vous rendre compte par vous-même de leur importance lorsque vous évaluerez nos recommandations et les mesures que nous prenons.

CONFLITS D'INTÉRÊTS	GÉRÉS AU MOYEN DE LA/DU	COMMENT LES CONFLITS SERONT TRAITÉS
Nous recevons une rémunération en tant que gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier en épargne collective pour la gestion et la distribution des Fonds.	Divulgation Contrôle	- Nous vous informerons des frais et des charges exigés dans votre Portefeuille d'éducation CST Spark pour que vous sachiez ce que le régime versera. Pour savoir quels sont les frais associés à votre REEE, veuillez prendre connaissance des divulgations qui figurent dans le présent document, dans l'aperçu du plan et dans le prospectus. - Nos représentants sont des employés de CST Spark qui reçoivent un salaire et qui peuvent aussi recevoir d'autres rémunérations et récompenses. Ces récompenses sont structurées de façon qu'elles n'influencent pas les recommandations.
Nous vendons uniquement les Portefeuilles d'éducation CST Spark qui sont des produits exclusifs. Nous pouvons uniquement déterminer la convenance de nos produits et non pas celle d'autres investissements disponibles sur le marché.	Divulgation Contrôle	- Vous recevrez un aperçu du fonds et un prospectus à l'ouverture du compte. Vous disposez de deux (2) jours pour examiner cette information. - Notre recommandation sera uniquement fondée sur les Portefeuilles d'éducation CST Spark. Nous sommes tenus par les règlements sur les valeurs mobilières et par la politique de CST Spark de nous assurer que les recommandations de placement sont convenables. Le Service de la conformité s'assure que la convenance des achats de Portefeuilles d'éducation CST Spark est vérifiée.
Nous participons à diverses ententes de recommandations dans le cadre desquelles des clients nous sont recommandés pour l'achat d'un Portefeuille d'éducation CST Spark. Les partenaires de recommandations touchent une rémunération pour fournir des renseignements sur les clients.	Divulgation Contrôle	- Votre représentant doit vous divulguer comment nous avons obtenu vos renseignements ainsi que le montant qui a été versé au fournisseur de la recommandation. La divulgation de nos ententes de recommandations est aussi fournie dans la section du présent document intitulée « Ententes de recommandations ». - Les représentants doivent s'assurer qu'un client potentiel est qualifié pour souscrire un Portefeuille d'éducation CST Spark.

Des individus peuvent exercer d'autres emplois et activités susceptibles d'être des positions d'influence, de créer de la confusion à l'égard des activités de CST Spark et d'occuper leur temps ou de détourner leur attention de leurs responsabilités chez CST Spark (activités externes).	Évitement Contrôle Divulgation	- Lorsqu'un représentant exerce d'autres activités, il doit, en vertu des règlements sur les valeurs mobilières, nous divulguer ses activités, y compris l'identification, l'évaluation et la communication de conflits d'intérêts liés à ces activités. - Nous examinons toutes les activités professionnelles externes et évaluons les conflits d'intérêts et, si l'activité est approuvée, nous surveillons et supervisons l'activité pour nous assurer que les conflits d'intérêts qui surviennent sont gérés en mettant votre intérêt avant le nôtre. - Des restrictions et des mesures de contrôle peuvent être mises en place pour l'activité externe. - Un représentant ou un employé qui exerce une activité externe exigeant un autre certificat ou une autre inscription vous fournira un document de divulgation sur le point de vente au moment de la vente.
L'offre de cadeaux ou d'incitatifs susceptibles d'influencer vos décisions de placement peut donner lieu à des conflits.	Évitement Contrôle	- Les représentants ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux de clients existants ou potentiels ou d'autres tierces parties. Les représentants peuvent offrir des cadeaux de remerciement d'une valeur modique. - Il est interdit aux représentants de vous inciter directement ou indirectement à souscrire un Portefeuille d'éducation CST Spark en payant une cotisation.
Certains administrateurs et dirigeants de CST Spark sont aussi des dirigeants et/ou des administrateurs d'Épargne C.S.T. inc. et de Gestion d'actifs C.S.T. inc., ce qui pourrait avoir un impact ou influence sur la société liée.	Divulgation Contrôle	- Tous les rôles d'administrateur et de dirigeant sont divulgués dans le prospectus de CST Spark. - Des politiques et des procédures ont été mises en place pour s'assurer que les fonctions de chaque entité restent séparées et que les décisions sont prises indépendamment, et pour gérer les conflits d'intérêts.